



Pomy, le 22 novembre 2010

MUNICIPALITE
de
POMY

Préavis municipal 2010 - 09

Proposition d'augmentation des indemnités de la Municipalité

Monsieur le président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La loi sur les communes prévoit de revoir la rétribution de la Municipalité au moins une fois par législature.

Dans la séance du 22 novembre 2010 en présence de la commission de gestion, la Municipalité a présenté un projet de revalorisation pour la rétribution financière de la Municipalité, pour la législature 2011 - 2016.

La dernière revalorisation des salaires de l'exécutif communal remonte au 1^{er} janvier 2006.

Le travail des Municipalités et des Syndics de ce canton devient toujours plus accapant de par l'augmentation du volume de courrier administratif reçu ainsi que par la complexité toujours plus importante des divers dossiers à traiter.

La fonction demande de plus en plus de disponibilité qui doit être prise en grande partie sur les activités professionnelles des élus communaux.

Dans ce contexte, la Municipalité vous propose pour toute les séances de la Municipalité et des commissions du Conseil Général, une augmentation de Fr. 10.- soit Fr. 70.- par séance et de passer la rétribution fixe du poste de municipal de Fr. 1'500.- à Fr. 3'000.- et la rétribution fixe du syndic de Fr. 3'000.- à Fr. 6'000.-.

Cela en sus des vacations rétribuées à l'heure que nous vous proposons de passer de Fr. 30.- à Fr. 35.- pour la Municipalité et en portant à Fr. 28.- la rétribution de l'heure de commune.

Cette proposition nous semble être une rétribution équitable pour les personnes qui s'engagent pour le bon fonctionnement de notre commune.

L'entrée en vigueur de cette proposition est fixée au 1^{er} janvier 2011.

En conclusion Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, après avoir entendu le rapport sur cet objet de la commission de gestion, de bien vouloir enter en matière sur cette demande qui a été incorporée au budget communal 2011. Budget qui vous sera présenté au point suivant de l'ordre du jour.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic:

La Secrétaire:

J.-P. Grin

N. Dupertuis

Adopté en séance de Municipalité du 8 novembre 2010.